PREMIERE PARTIE:

PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

A. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (DAO) N° DNCMP/// 1/ 2022-2023
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE, D'UNE
CONDUITE DE REFOULEMENT, DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES POMPES ET POMPISTES ET DE TIRAGE
D'UNE LIGNE ELECTRIQUE MT POUR ALIMENTER LA STATION DE POMPAGE DU RESEAU MUSAGARAKAREHE-CDS KAREHE-CDS NYABITWE, Phase I EN COMMUNE RANGO DE LA PROVINCE
KAYANZA.

Date d'ouverture des offres :/................./2022

1. Objet

La Commune RANGO invite, par le présent Appel d'Offres, à présenter vos offres sous pli fermé, pour l'exécution des travaux de construction d'un réseau d'adduction d'eau potable, d'une conduite de refoulement, de construction d'une maison des pompes et pompistes et de tirage d'une ligne électrique MT pour alimenter la station de pompage du réseau Musagara-Karehe-CDS Karehe-CDS Nyabitwe, Phase I en Commune RANGO de la province KAYANZA.

Présentation générale du système

Les centres Musagara, Nyabiyogi, Karehe et Kanumpu, CDS Musagara, CDS Karehe et CDS Nyabitwe, seront alimentés en eau potable par le système de pompage à partir d'une bâche d'aspiration qui sera construite avec une station de pompage. La bâche d'aspiration sera alimentée par une adduction en eau potable d'une source Kabingo. L'eau sera refoulée vers le réservoir en moellons qui sera construite à Musagara pour faciliter la distribution gravitaire.

2. Allotissement

L'exécution des travaux de canalisation et pose des conduites et de tirage de la ligne électrique MT qui sont prévus dans le cadre de ce Marché sont constituées **d'un seul lot.**

3. Consistance des travaux

- Terrassement en tranchée pour la pose des conduites d'adduction
- Terrassement en tranchée pour la pose d'une conduite de refoulement sur le linéaire d'environ 1330 m;
- La fourniture et la pose des conduites en (PVC) et équipements hydrauliques;
- Tavaux de Génie Civil (construction des chambres diverses): chambres de départ, chambres collectrices et de vannes ainsi que des ouvrages divers);



- Connexion du réseau nouvellement construit avec la bâche d'aspiration, ainsi que l'élaboration du plan de récolement à présenter avant la réception provisoire.

Le détail de fourniture et travaux sont à consulter dans le bordereau des prix et des quantités.

- Le tirage d'une ligne électrique MT de 100KVA pour alimenter la station de pompage qui sera construite.

Le détail des travaux sont à consulter dans le bordereau des prix et des quantités.

4. Financement du Marché

La commune vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement Communal "FONIC" un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2021-2022 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaires. La commune de RANGO a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'adduction d'eau potable du réseau MUSAGARA-KAREHE-CDS KAREHE-CDS NYABITWE, Phase I signalé précédemment.

5. Spécification du marché

- 1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
- 2. Les travaux prévus dans le cadre de ce Marché sont constitués d'un seul lot.
- 3. L'ensemble des fournitures et travaux de construction sont à achever dans un délai maximum de six (06) mois calendriers mais le soumissionnaire pourra proposer un délai plus court.

6. Conditions de participation

La participation au Marché est ouverte à toute personne physique ou morale justifiant des conditions techniques, juridiques avec des capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché, au sens de l'article 151 de la loi portant Code des Marchés Publics du Burundi.

N'est pas admis à concourir au présent appel d'offres des soumissionnaires frappés d'inéligibilité au sens de l'article 161 de la loi précitée.

7. Garantie de soumission

La garantie de soumission exigée est de Dix Millions de Francs Burundais (10.000.000 FBU) pour ce lot ou l'équivalent en monnaie de l'offre délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe n° 3. Les chèques certifiés ou les chèques de banque ne sont pas acceptables. L'absence ou la non-conformité de la présente garantie entraîne le rejet de l'offre à la séance de l'ouverture des offres.

8. Délai d'exécution

Le délai des prestations précitées pour l'ensemble du marché est fixé à six mois (06) calendriers au maximum, mais le soumissionnaire pourra proposer un délai plus court. Ce délai commence à courir à partir du paiement de l'avance de démarrage si elle est demandée.

9. Lieu d'exécution

Les travaux seront exécutés sur les Collines Kaguruka et Musagara en commune RANGO de la province KAYANZA, pour cette première phase.



10. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 15h30', heures locales, à l'adresse ci-après :

Au Bureau de la Commune RANGO de la province KAYANZA

Tél. 69090573/71328998

Il pourra être obtenu sur présentation :

- d'un bordereau de versement de cent mille Francs Burundais (100.000FBU) non remboursables à verser, la moitié (50 000 FBU) sur le compte N° 8977 ouvert à la COOPEC Bukeye, Guichet Rango au nom de la Commune RANGO.
- et l'autre moitié (50 000 FBU) sur le compte Nº 1101/001.04 au nom de l'OBR, ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DUBURUNDI.

11. Dépôt et ouverture des offres.

Les offres sous plis-fermés et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat de la Commune RANGO au plus tard le AS/AS/2022 à 10h.

Elles porteront la mention « Offre pour l'exécution des travaux de construction d'un réseau d'adduction d'eau potable, d'une conduite de refoulement, de construction d'une maison des pompes et pompistes et de tirage d'une ligne électrique MT pour alimenter la station de pompage du réseau Musagara-Karehe-CDS Karehe-CDS Nyabitwe, Phase I en commune RANGO de la province KAYANZA, Nº DNCMP/. 76./T/2022-2023». A n'ouvrir qu'en séance publique du. AS. 14. 2022 à 10h 30' minutes. L'ouverture aura lieu le 12/12022 à 10h 30' dans la salle des réunions de la Commune RANGO.

NB : L'offre doit être paginée, paraphée, signée, datée et doit comporter une table de matières.

12. Délai d'engagement (Validité des offres)

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres.

13. Renseignement

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit au Maître de l'Ouvrage avant l'ouverture des offres. L'Acheteur répondra aussi par écrit à tous les soumissionnaires sans toutefois mentionner le demandeur avec accusé de réception contresignée.

14. Réunion d'information et/ou visite du site

Une visite guidée facultative du site aura lieu en date du 1/10./2022. Le lieu et l'heure de rencontre est au Bureau de la Commune RANGO à 9h30'.

> Fait à RANGO, le...../..../2022 L'ADMINISTRATEUR COMMUNAL DE RANGO ET PESONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE RANGO BABAHOKUBWAYO Deus LOUE DU BURI